

ISSN: 1707-2867 ISBN: 0-662-74130-7

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) année de référence 2003 : Questionnaire de l'interview sur le revenu de mai 2004

par Andrea Hiltz

Division de la statistique du revenu Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355





Statistique Canada

Statistics Canada **Canadä**

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75F0002MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à <u>www.statcan.ca</u> et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de services sont aussi publiées sur www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) année de référence 2003 : Questionnaire de l'interview sur le revenu de mai 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2005

Nº 75F0002MIF au catalogue, vol. 8

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-74130-7

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Sommaire

En mai 2003, on a recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), des données sur le revenu auprès des troisième et quatrième panels. Le panel 3 en était à sa cinquième année de participation, tandis que le panel 4 en était à sa deuxième année.

Les répondants ont le choix entre répondre à des questions sur leur revenu au cours d'une interview ou autoriser Statistique Canada à utiliser aux fins de l'EDTR les données figurant dans leur déclaration d'impôt.

Le présent document brosse un tableau de la structure de l'interview sur le revenu de mai 2004 (pour l'année de référence 2003) en présentant la formulation des questions, les réponses possibles, et le cheminement des questions.

Table des matières

1. Introduction	6
2. Quoi de neuf:	6
3. Comment lire ce document	7
4. L'interview sur le revenu	8
5. Les Questions Sur Le Revenu	9
6. Les vérifications	25
Annexe	27
Aide en ligne pour le revenu (clé F1)	

1. Introduction

En mai 2004, on a recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, des données sur le revenu pour une dixième année. Les renseignements sur le revenu n'ont pas été recueillis en mai 2001.

Les répondants avaient le choix entre répondre aux questions sur le revenu au cours d'une interview ou autoriser Statistique Canada à utiliser, aux fins de l'EDTR, les données figurant dans leur déclaration de revenus.

Seules les personnes âgées de 16 ans ou plus le 1^{er} janvier 2004 ont été soumises à l'interview sur le revenu de 2004. Les cohabitants (nouveaux membres) et les personnes qui ont déjà appartenu au ménage et qui sont retourné dans le ménage, recensés à l'occasion de l'interview de janvier ont été interrogés au sujet de leur revenu de 2003 (s'ils avaient 16 ans ou plus). Les nouveaux membres, recensés à l'occasion de l'interview de mai 2004, seront questionnés en janvier 2005 sur leur revenu de 2004.

Ce document de recherche présente le contenu de l'interview sur le revenu de 2004¹ (pour l'année de référence 2003) y compris le libellé et le cheminement des questions ainsi que les choix de réponses possibles.

2. Quoi de neuf:

Questions modifiées:

IN Q105

L'information a été supprimée du texte d'aide en-ligne (clé F1) et a été ajoutée au texte de la question.

¹ Les questions sur la démographie et la composition du ménage sont présentées dans un autre document.

3. Comment lire ce document

Le texte en **gras** est lu, tel qu'il est écrit, par l'intervieweur. Les questions qui sont précédées de «<u>INTERVIEWEUR</u>:» sont des questions auxquelles l'intervieweur répondra directement sans les poser au répondant.

Numéros des questions:

Pour chaque section, les numéros des questions correspondent aux chiffres utilisés dans le l'application de collecte et apparaissent à l'écran de l'ordinateur de l'intervieweur.

Conventions d'attribution des noms:

Les conventions d'attribution des noms conformes aux normes en usage pour les enquêtes sociales de Statistique Canada.

Questions ayant un $C = (p. ex. IN_C001) = vérification interne$ $N = (p. ex. PR_N001) = instruction à l'intention de$ l'intervieweur $E = (p. ex. IN_E015) = instruction de vérification, lue à haute voix au répondant$

<u>Postes préremplis</u>: Présentés entre crochets [], ces postes sont propres à l'interview de chacun des répondants. L'application inclue les renseignements pertinents à la question, ce qui facilite le travail de l'intervieweur. Les postes préremplis comprennent :

[répondant] – Prénom et nom de la personne à qui la question se réfère. Il ne s'agit pas nécessairement de la personne qui parle à l'intervieweur.

[année de référence] – Année pour laquelle les renseignements sont recueillis (2003).

<u>Fourchettes</u>: Une fourchette détermine l'intervalle de valeurs qui sont acceptables pour une question. On précise des fourchettes fermes pour certaines questions. La fourchette ferme donne la valeur acceptable la plus élevée et la plus faible pour une réponse donnée. Si l'intervieweur tente d'introduire un chiffre qui ne se situe

pas dans la fourchette, le système ne l'acceptera pas. Une fourchette flexible précise une limite supérieure et inférieure qui, si elle est dépassée, entraînera une question d'approfondissement visant à confirmer que le montant inscrit est exact. L'intervieweur peut entrer le chiffre dans la mesure où il ne dépasse pas la fourchette ferme.

4. L'interview sur le revenu

La collecte de données a été effectuée au moyen de l'interview assistée par ordinateur (IAO) centralisée, par téléphone, à partir des bureaux régionaux de Statistique Canada. Les ménages visés par l'enquête ont reçu en avril une lettre du directeur régional et un rappel indiquant que les répondants ont le choix entre se soumettre à une interview ou donner l'autorisation de consulter leur dossier fiscal.

Au cours de la période de collecte (mai 2004), les intervieweurs ont communiqués avec les ménages admissibles à la composante «revenu» de l'enquête. Certains ménages étaient mixtes, c'est-à-dire qu'ils comptaient à la fois des répondants qui avaient déjà donné l'autorisation de consulter leur dossier fiscal ou d'autres qui avaient refusé de le faire, ou d'autres encore qui n'avaient pas produit de déclaration de revenus. On n'a pas recueilli de données sur le revenu auprès des membres qui avaient donné leur autorisation auparavant ou qui l'avaient fait à l'occasion de la conversation de mai 2004. Certains ménages ont accepté de participer à l'interview sur le travail mais ont refusé de prendre part à celle sur le revenu; ces ménages ne font pas partie de l'échantillon de mai. Dans la mesure du possible, les données ont été recueillies au cours de la même conversation téléphonique et ce, pour tous les membres admissibles. Si un membre du ménage désirait répondre pour lui-même, l'intervieweur pouvait recueillir les renseignements séparément ou le rappeler à une heure prédéterminée. Dans le cas des répondants qui ont donné à Statistique Canada l'autorisation de consulter leur dossier fiscal, l'interview a été interrompue.

Afin de réduire le fardeau des répondants, on n'a pas communiqué avec les ménages dont le seul membre qui n'avait pas donné son autorisation était âgé de 16 ou 17 ans. Les résultats des interviews des années précédentes ont montré que la plupart des membres de ce groupe d'âge n'ont pas de revenu. On leur

demandera l'autorisation de consulter leur déclaration de revenus le mois de janvier suivant.

Pour les répondants qui ont été interviewés, les vérifications ont été programmées selon l'information recueillie dans le cadre de l'interview de janvier sur le travail pour rappeler aux répondants qu'ils avaient déclaré occuper un emploi ou toucher des prestations d'assurance emploi ou d'aide sociale ou des indemnités pour accident du travail.

5. Les Questions Sur Le Revenu

PR_N001: <u>INTERVIEWEUR</u>: Choisissez le nom de la personne qui a

fourni l'information. Si la personne n'est pas sur la liste choisissez 'Non-membre du

ménage'.

[La liste de tous les membres du ménage,

âge > 15, apparaît à l'écran.]

IN_C001: Si Slidmem. taxperm est 0, 2 ou 3 passez à IN_Q005, autrement passez à IN_Q015. (Note: Si Slidmem.taxperm est 1, 5 ou 9, la personne n'est pas éligible et n'apparaît pas sur la liste.)

Taxperm = 0 la question sur la permission n'a pas été posée

Taxperm = 1 permission accordée de consulter la déclaration de

Taxperm = 2 a refusé de donner la permission

Taxperm = 3 n'a pas rempli sa déclaration de revenus

Taxperm = 4 a révoqué sa permission

Taxperm = 5 a refusé l'interview sur le revenu mais non celle sur

le travail

Taxperm = 9 non éligible (age < 16)

IN_Q005: Pour la partie de cette enquête qui traite du revenu, il existe deux façons de fournir l'information. [Répondant peut] soit donner à Statistique Canada [sa] permission de consulter [sa] déclaration de revenus aux fins de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ou bien nous pouvons procéder à l'entrevue maintenant. Alors, [répondant nous donne-t-il] la permission de consulter [sa] déclaration de revenus pour les fins de cette enquête seulement au lieu de compléter une entrevue?

Pour la partie de cette enquête qui traite du revenu, il existe deux façons de fournir l'information. [Répondant peut] soit

donner à Statistique Canada [sa] permission de consulter [sa] déclaration de revenus aux fins de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ou bien nous pouvons procéder à l'entrevue maintenant. Alors, [répondant nous donne-t-elle] la permission de consulter [sa] déclaration de revenus pour les fins de cette enquête seulement au lieu de compléter une entrevue?

Pour la partie de cette enquête qui traite du revenu, il existe deux façons de fournir l'information. [Vous pouvez] soit donner à Statistique Canada [votre] permission de consulter [votre] déclaration de revenus aux fins de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ou bien nous pouvons procéder à l'entrevue maintenant. Alors, [nous donnez-vous] la permission de consulter [votre] déclaration de revenus pour les fins de cette enquête seulement au lieu de compléter une entrevue?

1.	Oui	passez à CAI_SO
2.	Non	passez à IN_Q015
3.	Ne complète pas de	
	déclaration d'impôt	passez à IN_Q015

C'est une question obligatoire; 'Refus' et 'Ne sais pas' ne sont pas des réponses possible.

IN_Q015: REVENU DE TRAVAIL

Au cours de l'année [l'année de référence], quel était son revenu provenant des sources suivantes?

Au cours de l'année [l'année de référence], quel était son revenu provenant des sources suivantes?

Au cours de l'année [l'année de référence], quel était votre revenu provenant des sources suivantes?

Salaires et traitements pour tous les emplois occupés avant retenues, y compris les pourboires et commissions.

INTERVIEWEUR: Lignes 101 et 104 de la déclaration de revenus

SI aucun montant est déclaré et Wageflag = 1 (mais un montant était déclaré en janvier) passez à IN_E015 Autrement passez à IN_Q020

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 1 000

Maximum: 100 000

IN_E015: Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à

avoir un montant pour salaires et traitements. L'avons-nous

oublié?

IN_Q020: Revenus nets d'un emploi autonome agricole, y compris les

paiements et remboursements reçus de programmes agricoles, les paiements de la Commission canadienne du blé, de

l'assurance-récolte, etc.

INTERVIEWEUR: Ligne 141

Fourchette ferme: Minimum: -9999995

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: -5 000

Maximum: 100 000

IN Q025: Revenus nets d'un emploi autonome non agricole, y compris les

revenus d'entreprise, de profession libérale, de commissions, et

de pêche.

INTERVIEWEUR: Lignes 122, 135, 137, 139 et 143

Fourchette ferme: Minimum: -9999995

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: -5 000

Maximum: 150 000

IN Q030: REVENU D'INVESTISSEMENT

Intérêts de comptes de banque et autres dépôts, de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne du Canada et autres

obligations, etc.

INTERVIEWEUR: Ligne 121

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum:

Maximum: 50 000

IN Q035: **Dividendes (montant imposable)**

INTERVIEWEUR: Ligne 120

Fourchette ferme: Minimum:

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10

Maximum: 50 000

IN Q040: Gains en capital imposables

INTERVIEWEUR: Ligne 127

Fourchette ferme: Minimum:

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 25

Maximum: 50 000

IN Q045: Autres revenus de placements

INTERVIEWEUR: Ligne 126

Fourchette ferme: Minimum: -9999995

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: -1 000

Maximum: 50 000

IN Q050: REVENUS DE SOURCE GOUVERNEMENTALE

> Prestation fiscale canadienne pour enfants et les prestations et crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants

<u>INTERVIEWEUR</u>: Aucune mention sur la déclaration de revenus

Fourchette ferme: Minimum:

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 200

Maximum: 14 000 pour Québec

9 000 pour Ontario et C.-B. 7000 pour le reste du Canada

IN_Q060: Pension de sécurité de la vieillesse, Supplément du revenu garanti et Allocation au conjoint, du gouvernement fédéral

<u>INTERVIEWEUR</u>: Exclure les suppléments provinciaux

(indiquez-les avec l'Assistance sociale,

IN Q075)

Lignes 113 et 146; OU la ligne 146 seulement sur le formulaire T1S-B/T1S-C

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 2 300

Maximum: 12 000

Si un montant est déclaré et age <60 passez à IN E060

Si aucun montant est déclaré et

age >64 passez à IN_E061 Autrement passez à IN_Q065

IN E060: Habituellement, ce genre de revenu n'est versé qu'aux

personnes âgés de 60 ans et plus. S'agirait-il d'un revenu

provenant d'une autre source?

IN E061: Habituellement, les personnes âgées de 65 ans et plus reçoivent

ce genre de revenu. L'avons-nous oublié?

<u>INTERVIEWEUR</u>: La Pension de sécurité de la vieillesse est

universelle. (Mais le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint ne le sont

pas.)

IN Q065: Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime

de rentes du Québec (RPC/RRQ)

INTERVIEWEUR: Ligne 114

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 500

Maximum: 15 000

IN_Q070: **Prestations d'assurance-emploi**

INTERVIEWEUR: Ligne 119

Si aucun montant n'est déclaré mais un

montant était déclaré en janvier passez à IN_E070 Autrement passez à IN_Q075

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 500

Maximum: 22 500

IN E070: Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à

avoir un montant pour les prestations d'assurance-emploi.

L'avons-nous oublié?

IN_Q075: Assistance sociale et autres suppléments de revenu de sources

provinciale ou municipale

INTERVIEWEUR: Ligne 145

Si aucun montant est déclaré et Socass = 1

(mais un montant était déclaré en janvier) passez à IN_E075 Autrement passez à IN_Q080

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 300

Maximum: 25 000

IN E075: Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à

avoir un montant pour les prestations d'assistance sociale.

L'avons-nous oublié?

IN Q080: Indemnités pour accidents du travail

INTERVIEWEUR: Ligne 144

Si aucun montant est déclaré et Workcomp = 1

(mais un montant était déclaré en janvier) passez à IN_E080

Autrement

passez à IN_Q085

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 200

Maximum: 50 000

IN E080: Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à

avoir un montant pour les indemnités pour accidents du

travail. L'avons-nous oublié?

IN_Q085: Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente

harmonisée (TPS/TVH)

INTERVIEWEUR: Aucun mention sur la déclaration de revenus

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 100

Maximum: 1 500

IN Q090: Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux

INTERVIEWEUR: Ligne 479; OU les lignes 455, 459, 460 et

462 de la déclaration de revenus du Québec

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 25

Maximum: 3 000

IN Q095: Pensions aux anciens combattants, et pensions et allocations de

guerre aux civils

INTERVIEWEUR: Aucun mention sur la déclaration de revenus

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 300

Maximum: 50 000

IN Q100: Autres revenus de source gouvernementale (veuillez préciser)

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 100

Maximum: 25 000

IN_N100: <u>INTERVIEWEUR</u>: Précisez la source

- 01. Paiements aux particuliers dans l'industrie de la pêche
- 02. Paiements de gouvernements fédéral et provinciaux pour programmes de formation
- 03. Réductions et rabais pour taxes foncières
- 04. Prestations d'adaptation pour les travailleurs
- 05. Paiements régulier des régimes d'assurance automobile provinciaux
- 06. Allocation de maternité du Québec
- 07. Autre (précisez)
- 98. Refus
- 99. Ne sais pas

Si la réponse = 07 «Autre (précisez)» passez à IN_N100S

IN_N100S: SpecTxt

INTERVIEWEUR: Précisez

IN_Q105: REVENU DE PENSIONS, REÉR, FERR

Pensions de retraite, y compris les rentes et les paiements de FERR, les pensions d'un régime de participation différée aux bénéfices et d'autres régimes de retraite privés

INTERVIEWEUR: Ligne 115

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 500

Maximum: 50 000

IN_Q110: Rentes reçues d'un REÉR, à l'exclusion des retraits d'un REÉR

INTERVIEWEUR: Ligne 129 s'il s'agit d'une pension et non

d'un retrait

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 100

Maximum: 50 000

IN_Q115: Retraits d'un REÉR

INTERVIEWEUR: Ligne 129 s'il s'agit d'un retrait et non d'une

pension

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 700

Maximum: 25 000

IN Q120: AUTRES REVENUS

Pension alimentaire reçue, pour conjoint et/ou pour enfants

INTERVIEWEUR: Ligne 128 plus les montants pour enfants

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 1 000

Maximum: 25 000

IN Q125: Autres revenus - source 1 (veuillez préciser)

INTERVIEWEUR: Ligne 130 plus les montants additionnels

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10

Maximum: 25 000

IN_N125: <u>INTERVIEWEUR</u>: Précisez la source

- 01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
- 02. Règlements d'assurance-vie ou autre
- 03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur

- 04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
- 05. Gains de loteries ou de jeu
- 06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
- 07. Héritage
- 08. Prestations supp. d'assurance chômage de l'employeur ou du syndicat
- 09. Paiements de l'aide de l'enfance
- 10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
- 11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
- 12. Autre (précisez)
- 98. Refus
- 99. Ne sais pas

Si la réponse = 12 «Autre (précisez)» passez à IN_N125S

IN_N125S: SpecTxt

INTERVIEWEUR: Précisez

IN_Q130: Autres revenus - source 2 (veuillez préciser)

INTERVIEWEUR: Ligne 130 plus les montants additionnels

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10

Maximum: 25 000

IN N130: <u>INTERVIEWEUR</u>: Précisez la source

- 01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
- 02. Règlements d'assurance-vie ou autre
- 03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
- 04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
- 05. Gains de loteries ou de jeu
- 06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
- 07. Héritage
- 08. Prestations supp. d'assurance chômage de l'employeur ou du syndicat
- 09. Paiements de l'aide de l'enfance

- 10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
- 11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
- 12. Autre (précisez)
- 98. Refus
- 99. Ne sais pas

Si la réponse = 12 «Autre (précisez)» passez à IN N130S

IN N130S: SpecTxt

INTERVIEWEUR: Précisez

IN Q135: Autres revenus - source 3 (veuillez préciser)

INTERVIEWEUR: Ligne 130 plus les montants additionnels

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10

Maximum: 25 000

IN N135: INTERVIEWEUR: Précisez la source

- 01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
- 02. Règlements d'assurance-vie ou autre
- 03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
- 04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
- 05. Gains de loteries ou de jeu
- 06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
- 07. Héritage
- 08. Prestations supp. d'assurance chômage de l'employeur ou du syndicat
- 09. Paiements de l'aide de l'enfance
- 10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
- 11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
- 12. Autre (précisez)
- 98. Refus
- 99. Ne sais pas

Si la réponse = 12 «Autre (précisez)» passez à IN_N135S

IN N135S: SpecTxt

INTERVIEWEUR: Précisez

IN_Q140: Confirmation de total

Selon les montants déclarés, l'ordinateur a calculé un revenu total de [*revenu total calculé par l'ordinateur]\$. Ce montant semble-t-il correct?

*[Revenu total calculé] est obtenu par le total des questions IN Q015 à IN Q135

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si oui passez à IN_C002 Autrement passez à IN_Q141

IN Q141: Pouvez-vous donner une estimation de son revenu total?

Pouvez-vous donner une estimation de votre revenu total?

<u>INTERVIEWEUR</u>: Si aucun revenu en [l'année de référence], entrez 0.

Si 0 entré passez à IN C002

Si montant entré est différent

du total calculé par l'ordinateur passez à IN_E143 Autrement passez à IN_C002

Fourchette souple: Maximum: 250 000

IN_E143: L'ordinateur a calculé un revenu total de [revenu total calculé]\$. Pourrions-nous réviser les montants? J'ai peut-être fait une erreur.

passez à IN C002

IN C002: Si âge > 69 passez à CAI_SO

Si indicateur: flagjobs = 0 (pas d'emploi

durant l'année de référence) passez à CAI SO

Si indicateur: PenPlan = 1 (a contribué à un régime de pension par déductions sur

la paie) passez à IN Q150

Si indicateur: PenPlan = 2 (n'a pas de régime de pension ou n'a pas contribué

par déductions sur la paie)

passez à IN_C005

Si indicateur: PenPlan = 0 (refus, ne sais pas, non-réponse durant

l'interview travail)

passez à IN Q155

IN Q150:

Selon les renseignements fournis en janvier, il a cotisé à <u>un</u> <u>régime de fonds de pension de l'employeur</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, elle a cotisé à <u>un régime de fonds de pension de l'employeur</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous avez cotisé à <u>un régime</u> <u>de fonds</u> <u>de pension</u> <u>de l'employeur</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q160 Autrement passez à IN_C005

IN Q155:

En [l'année de référence], a-t-il cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?

En [l'année de référence], a-t-elle cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?

En [l'année de référence], avez-vous cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q160 Autrement passez à IN_C005 IN_Q160: En [l'année de référence], quel était le montant total de ses cotisations à un régime de fonds de pension de l'employeur?

En [l'année de référence], quel était le montant total de vos cotisations à un régime de fonds de pension de l'employeur?

INTERVIEWEUR: Il s'agit de la Déduction pour régimes de

pension agréés.

Ligne 207

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 50

Maximum: 9 995

passez à IN_C005

IN_C005: Si indicateur: selfempl = 1 (un ou plusieurs

emplois ont un type de travail = «travailleur

autonome») passez à IN_Q165 Autrement passez à IN_C010

IN_Q165: Selon les renseignements fournis en janvier, il était <u>travailleur</u> <u>autonome</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, elle était <u>travailleuse</u> <u>autonome</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous étiez <u>travailleur(se)</u> <u>autonome</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q170 Autrement passez à IN_C010 IN_Q170: En [l'année de référence], a-t-il versé des cotisations professionnelles ou des primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

En [l'année de référence], a-t-elle versé des cotisations professionnelles ou des primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

En [l'année de référence], avez-vous versé des cotisations professionnelles ou des primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q175 Autrement passez à IN_C010

IN_Q175: En [l'année de référence], quel montant a-t-il versé en cotisations professionnelles ou en primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

En [l'année de référence], quel montant a-t-elle versé en cotisations professionnelles ou en primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

En [l'année de référence], quel montant avez-vous versé en cotisations professionnelles ou en primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

<u>INTERVIEWEUR</u>: Sur la déclaration de revenus, il s'agit des

'Cotisations annuelles syndicales,

professionnelles et semblables', la ligne 212.

Veuillez <u>soustraire</u> le montant des cotisations syndicales, le cas échéant.

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10

Maximum: 9 995

passez à IN C010

IN_C010: Si indicateur: UniMem = 1 (membre d'un

syndicat ou non-membre d'un syndicat mais

couvert par une convention collective) passez à IN_Q180

Si indicateur: UniMem = 2 (non-membre d'un syndicat et pas couvert par une convention collective)

passez à CAI SO

Si indicateur: UniMem = 0 (refus, ne sais pas,

non-réponse durant l'interview travail) passez à IN Q185

IN_Q180: Selon les renseignements fournis en janvier, il était <u>syndiqué</u> <u>ou couvert par une convention collective</u> pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, elle était syndiquée ou couverte par une convention collective pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous étiez syndiqué(e) ou couvert(e) par une convention collective pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q190 Autrement passez à CAI SO

IN_Q185: En [l'année de référence], était-il syndiqué ou couvert par une convention collective?

En [l'année de référence], était-elle syndiquée ou couverte par une convention collective?

En [l'année de référence], étiez-vous syndiqué(e) ou couvert(e) par une convention collective?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q190 Autrement passez à CAI_SO

IN_Q190: En [l'année de référence], quel montant a-t-il versé en cotisations syndicales?

En [l'année de référence], quel montant a-t-elle versé en cotisations syndicales?

En [l'année de référence], quel montant avez-vous versé en cotisations syndicales?

<u>INTERVIEWEUR</u>: Sur la déclaration de revenus, il s'agit des

'Cotisations annuelles syndicales,

professionnelles et semblables', la ligne 212.

Veuillez soustraire le montant des

cotisations professionnelles et semblables, le

cas échéant.

Fourchette ferme: Minimum: 0

Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10

Maximum: 2 000

passez à CAI SO

CAI SO: INTERVIEWEUR: Ceci est la fin de composante. Retournez

aux questions précédentes pour effectuer les corrections

nécessaires ou sélectionnez <Sortir> pour quitter la composante.

6. Les vérifications

Les vérifications souples (autres que celles indiquées dans les questions précédentes) ont été utilisées au cours de la collecte des données.

Vérification du montant

Cette vérification a été utilisée pendant la collecte des données à des fins de vérification des montants de la source de revenu inscrits par l'intervieweur.

Lorsque les montants inscrits dans l'ordinateur dépassent la fourchette prédéterminée, un des deux messages d'erreur apparaît: «Le montant semble trop élevé» ou «Le montant semble trop faible»

Ces messages apparaissent lorsque les montants inscrits dépassent les fourchettes souples montrées dans les questions précédentes, ce qui est déterminé en utilisant les données recueillies au cours de l'interview sur le revenu pour l'EDTR de l'année précédente. Ces fourchettes excluent environ 5% des montants situés en dessous ou au-dessus des limites établies.

L'intervieweur a le choix de «Supprimer» pour confirmer la valeur, ou de sélectionner «Fermer» ou «Aller à» pour entrer une nouvelle valeur.

Annexe

Aide en ligne pour le revenu (clé F1)

IN_Q015: Salaires et traitement

Inclure les montants "Autres revenus d'emploi", tels que les subventions de recherche (nettes des dépenses) et les paiements reçus d'un régime d'assurance de sécurité du revenu.

Exclure les allocations de retraite et de départ (indiquez-les avec Autres revenus, IN Q125).

IN_Q020: Revenus NETS d'un emploi autonome agricole

Ce sont les revenus moins les dépenses d'exploitation, les provisions pour amortissement et les allocations du coût en capital. Si associé, inscrire votre part seulement.

S'il s'agit d'une entreprise constituée en société, indiquez ce revenu avec Salaires et traitement (IN_Q015) et/ou Dividendes (IN_Q035). Indiquer les revenus nets provenant de la location d'une exploitation agricole à d'autres personnes dans Autres revenus de placements (IN_Q045).

IN_Q025: Revenus NETS d'un emploi autonome non agricole

Ce sont les revenus moins les dépenses d'exploitation, les provisions pour amortissement et les allocations du coût en capital. Si associé, inscrire votre part seulement. Inclure le revenu net reçu des chambreurs.

S'il s'agit d'une entreprise constituée en société, indiquez ce revenu avec Salaires et traitement (IN Q015) et/ou Dividendes (IN Q035).

IN_Q030: Intérêts

Inclure les intérêts de sources canadiennes et étrangères, et les dividendes étrangères.

Pour comptes conjoints, inscrire la part de chacun séparément.

IN_Q035: Dividendes

Inscrire les montants imposables reçus de sociétés canadiennes.

IN_Q040: Gains en capital imposables

Inscrire tel que déclarés aux fins de l'impôt.

IN Q045: Autres revenus de placements

Inclure les montants tels que:

- * les revenus nets de location,
- * les loyers nets des exploitations agricoles louées,

- * le revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie
- * les dividendes en espèces des polices d'assurance-vie, etc.

IN_Q050: Prestation fiscale pour enfants

Celle-ci doit être déclarées par le parent qui reçoit le chèque.

Exemples:

- * Prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador
- * Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse
- * Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et Supplément au revenu du travail
- * Allocations familiales du Québec
- * Supplément du revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses
- * Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta
- * Prestation pour enfants de la Saskatchewan
- * Prestation familiale de base et prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique
- * Prestation pour enfants du Yukon
- * Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest
- * Prestation pour enfants du Nunavut
- * Supplément aux travailleurs territorial

IN_Q065: Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Ouébec

Inclure toutes les formes, telles que:

- * les prestations régulières
- * d'invalidité
- * et pour conjoint ou enfant survivant

IN_Q070: Prestations d'assurance-emploi

Inclure toutes les formes, telles que:

- * les prestations régulières,
- * de maladie.
- * de maternité/paternité,
- * de travail partagé
- * de formation,
- * et les prestations aux pêcheurs autonomes

IN_Q075: Assistance sociale

Voici quelques exemples de noms de programmes d'assistance sociale. Nous retrouvons plusieurs de ces programmes au Canada représentés par plusieurs appellations différentes, selon la municipalité et la province à laquelle ils sont assujettis. Certains sont généraux, d'autres répondent à des besoins plus spécifiques comme l'aide à l'enfance, le logement, les frais de soins médicaux ou

encore les suppléments de revenu. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les noms qui y sont inclus ne sont pas nécessairement exacts.

Ne pas inclure les programmes qui sont plus particulièrement énumérés à la question IN_Q050, Prestation fiscale pour enfants.

Programme d'assistance sociale

Aide sociale

Programme de soutien du revenu

Programme de revenu supplémentaire

Subvention pour la garde de jour

Service social de l'enfance

Programme de prestation de prolongation (EBP)

Programme d'aide financière (FSP)

Programme d'aide résidentielle

Programme de travail et de stimulation de l'emploi (WEIP)

Programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (PWA)

Allocation de loyer

LOGIRENTE

Régime de revenu annuel garanti (GAINS)

Programme d'aide municipale

Programme de supplément de revenu associé à l'enfance

55 Plus (Manitoba)

Allocation aux locataires âgés pour le logement (SAFER)

Allocation aux familles locataires pour le logement (SAFFR)

Saskatchewan Assistance Plan (SAP)

Régime de revenu de la Saskatchewan (SIP)

Soutien aux personnes handicapées

Aide pour les besoins spéciaux

Prestation aux aînés

Soutien aux aînés

IN Q080:

Indemnités pour accidents de travail de tout régime du gouvernement provincial d'indemnisation des accidents du travail pour blessure ou incapacité

IN_Q115: Retraits d'un REÉR

Exclure les sommes non imposables retirées pour l'achat d'une propriété.

IN_Q120: Pension alimentaire

Inclure les montants tels que:

- * prestations en vertu d'une décision du tribunal ou accord écrit
- * reçues par VOUS ou par QUELQU'UN D'AUTRE en votre nom pour votre prise en charge et/ou celle de vos enfants

IN_Q125, IN_Q130, IN_Q135: Autres revenus

Exclure:

- * les revenus de la vente de propriétés, de fonds d'entreprises, d'actifs financiers ou de biens personnels;
- * les remboursements d'impôt sur le revenu;
- * les prêts reçus;
- * les prêts que le débiteur vous a remboursés;
- * les remboursements de cotisations à des régimes de retraite reliés à un emploi.